



Comment procéder ?

N'hésitez pas à prendre contact avec un consultant BPI group qui vous aidera, en toute confidentialité, dans :

- La formalisation de votre projet,
- Son analyse économique et financière,
- Votre recherche de collaborateurs,
- Vos besoins en financement.

Votre projet sera ensuite instruit par BPI group puis présenté en Comité d'engagement qui statuera.

Vous répondez « oui » à ces conditions ? Contactez nous !

- Vous projetez une reprise ou un développement d'entreprise créateur d'emplois sur le périmètre défini ?
- Vous souhaitez créer une entreprise, vous implanter ou vous développer sur une des communes du périmètre défini ?
- Vous engagez des investissements (immobiliers, matériels, aménagements, R&D) ou souhaitez financer votre développement ?

Qui contacter ?

Oualid Bensaada

06 12 84 11 08

oualid.bensaada@bpi-group.com

Gilles Ingravidi

06 13 07 35 82

gilles.ingravidi@bpi-group.com

La revitalisation... qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2005, et dans le cadre de la loi de cohésion sociale, les entreprises de plus de 1 000 salariés en France ou en Europe, sont assujetties à une obligation de revitalisation concrétisée par la signature d'une convention avec l'État lorsqu'elles procèdent à des réorganisations d'activités pouvant affecter l'économie et l'emploi d'un bassin.

Les objectifs :

- **appuyer la création** et le développement d'activités sur les territoires,
- **favoriser** la création d'emplois durables en apportant un soutien financier et des prestations de conseil aux entreprises.

wavin

**FONDS
DE REVITALISATION
WAVIN**



BPI group

Qui sommes-nous ?

BPI group a été mandaté par le groupe WAVIN afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de sa convention de revitalisation visant à favoriser la création d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze.

www.bpi-group.com

Crédit photo : DR, CCPRO, Wavin

**Un dispositif spécifique
pour les entreprises ayant
des projets créateurs
d'emplois dans les Pays
de Rhône et Ouvèze**

Le Fonds WAVIN de Soutien à l'Emploi et au Développement

Une opportunité pour les entreprises des Pays de Rhône et Ouvèze.

Quels sont les objectifs ?



Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, WAVIN a signé, avec l'État, le 25 novembre 2015, une convention de revitalisation dans le Vaucluse. Ce dispositif a pour objectifs de contribuer au développement d'activités économiques et à la création de **23 emplois sur 18 mois**, en apportant un appui financier et des prestations de conseil aux entreprises se développant sur ce territoire.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Entreprises TPE / PME de moins de 250 salariés ou commerces locaux



Implantée ou souhaitant s'implanter sur le périmètre géographique de la convention.



Ayant un projet de développement / création / reprise à mettre en œuvre d'ici à mi 2017.



Généralant des créations d'emplois en CDI ou CDD de plus de 6 mois sur 2 ans.



Quelque soit le secteur d'activité (à l'exception des intermédiaires financiers, de la grande distribution et des professions libérales).

Les aides mobilisées par le groupe WAVIN

Une palette d'outils, cumulables en fonction des projets, et proposée aux entreprises éligibles pour appuyer et structurer leur développement.

Prêt d'honneur

Jusqu'à 4 000 € supplémentaire par projet de création ou de reprise d'entreprise, sous forme d'un prêt complémentaire à taux 0%, en partenariat avec Initiative Grand Avignon.

Appui conseil

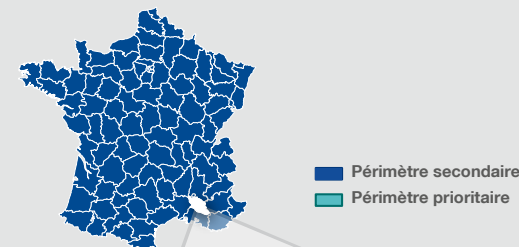
Jusqu'à 6 500 € de crédit conseil afin de soutenir la structuration et le développement de votre projet, dans une perspective de création d'emplois.

Expertise

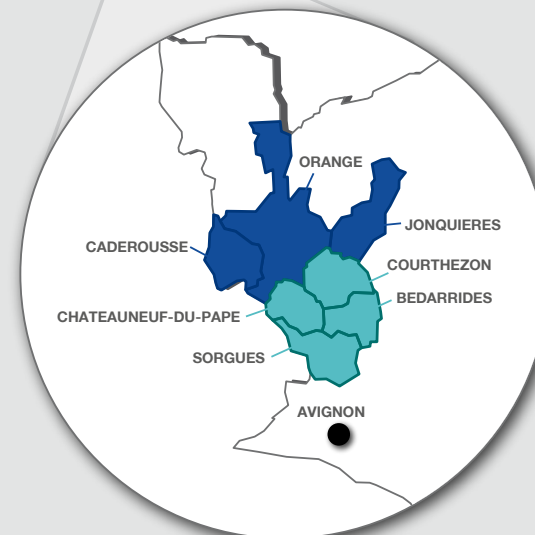
Les expertises de BPI group pour vous aider à définir vos besoins et formaliser votre projet

La nature des aides et leurs montants sont validés par un Comité d'Engagement.

Périmètre d'intervention



■ Périmètre secondaire
■ Périmètre prioritaire



BPI group

Initiative grand avignon

